

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

Thème	1.1 - MARCHÉS PUBLICS	Décision Municipale du 18 janvier 2023 Acte n° DM 2023-02
Objet	Marché de travaux pour des travaux de démolition d'un garage et du renforcement d'un mur	

DÉCISION MUNICIPALE

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23, donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (n° 2020-064) adoptée en application de ces articles, modifiée par délibérations en date des 3 septembre 2020 (n° 2020-119), 10 juin 2021 (2021-078) et 6 septembre 2021 (2021-099),
- Vu** l'article R.2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de désigner une entreprise pour les travaux de démolition d'un garage et du renforcement d'un mur, situés avenue du 19 mars 1962, à Fonsorbes

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de travaux à la SARL GEEODIA. Pour un montant de 33 177,00 € HT soit 39 812,40 € TTC.

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

